L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : Rue de Chartres, No 73. NOUVELLE-ORLÉANS, SAMEDI MATIN, 26 FEVRIER 1870. 43me Année—Vol. XLIII.

DUFOUR & LIMET, PROPRIÉTAIRES-ÉDITEURS.

NOUVELLE-ORLÉANS. SAMEDI MATIN, 26 FÉVRIER.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Pour les détails, voir aux annonces.

Par le Shérif, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale — un terrain ou une portion de terre située dans le Premier District, dans l'îlet borné par les rues Baronne, Girod, Lafayette ou Hevia, et Carondelet, avec toutes les bâtisses qui s'y trouvent. — Aussi, un terrain situé dans le Troisième District, à l'angle des rues Bons-Enfants et Marais. — Aussi, un terrain dans le Quatrième District, face à la rue de l'Annonciation, avec les bâtisses qui s'y trouvent. — Aussi, un scrip de la somme de $1,270 de la Compagnie d'Assurance Mutuelle de la Louisiane.

Par G. de Feriet, à la Bourse d'Encan St Charles — une agréable résidence en briques dans la rue des Remparts, entre Ste Anne et Dumaine. — Aussi, vente positive et sans limite d'une magnifique résidence au coin des rues Robertson et Kerlerec, et d'une maison en briques, au coin des rues Amour, ou Remparts, et Kerlerec. — Aussi, un magnifique magasin en briques et à quatre étages, rue Vieille-Levée, entre Douane et Bienville.

Par C. E. Girardey & Co, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale — un îlet de batture en face du débarcadère des steamers de New York, comprenant tout l'îlet borné par les rues Vieille-Levée, Clay, St Louis et Toulouse.

Par S. Gumault, à la Bourse d'Encan de l'Hôtel St Charles — une jolie propriété rue des Ursulines, entre Claiborne et Derbigny. — Aussi, un lot de terre encoignure de la rue St Pierre et du Passage de la Bourse, avec une maison en briques à deux étages, cuisine haute, etc. — Un autre lot derrière le précédent, coin Orléans et du Passage, avec une maison basse en briques. — Deux lots de terre contigus, face à la rue Dorgenois, avec une maison, et trois petits lots, avec une petite maison, rue Columbus. — De plus, trois terrains rue des Ursulines.

Par Joseph Holz, à la Bourse d'Encan St Charles, Hôtel St Charles — une maison en briques et à étage, connue sous le nom de "Union Coffee House", située dans la rue Dryades, à côté du Mechanic's Institute.

Par le même, à la Bourse d'Encan St Charles — vingt six terrains formant l'îlet compris entre les rues Warsaw, Broad, Duels, Havane et Hope.

Par C. E. Forlier, à la Bourse d'Encan St Charles — un terrain de prix, coin Chemin du Bayou et rue Galvez.

Par J. B. Montgomery, aux vastes écuries 213 et 215 rue Gravier, beaux chevaux de selle et de harnais, mulets, buggies, harnais, &c. — Et, à sa salle d'encan, un assortiment de meubles.

Par J. Déjan, aux écuries de P. Liner, rue Gravier — Beaux chevaux et mulets, buggies, harnais, &c.

Par O. Valeton, 74 rue Natchez, un assortiment de comestibles, viandes salées, porc, jambons, vins, etc.

Par Vincent & Co, à leur salle d'encan, rue de la Douane — un grand assortiment de chapeaux de paille, feutre et laine, habillements de printemps et d'été, et lingerie de messieurs.

Par E. Roger & Co, dans leurs salles d'encan, rue Vieille-Levée — 300 caisses bottes, souliers et brodequins, et 100 malles chaussures consuées.

Par Francis Fernandez, au No 56 de la rue de Chartres — marchandises assorties.

Par Hoffman, Marks & Co, au No 38 de la rue de Chartres — "notions", marchandises avariées.

☞ Achetez vos conserves et chocolats chez M. Ernest Turpin, 93 Vieille-Levée.

ATTENTION:

☞ Propriétés améliorées et vagues, de valeur, à l'encan par le Shérif.

Nous appelons l'attention sur les ventes à l'encan qui auront lieu aujourd'hui à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, près Royale, par le ministère du Shérif. Ces ventes comprennent:

1o Une portion de terre située rue Baronne, entre celles Girod et Lafayette, Premier District, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

2o Un terrain situé rue de l'Annonciation, entre celles Tolédano et Plaisant, Quatrième District, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

3o Un terrain situé à l'angle des rues des Bons Enfants et Marais, Troisième District.

4o Et un scrip de $1,270, de la compagnie d'Assurance Mutuelle de la Louisiane pour l'année 1862, avec trois ans d'intérêt à 8 pour cent l'an.

Pour détails et conditions, voir aux annonces.

☞ L'attention des acheteurs de la ville et du pays est appelée sur la vente sans réserve de chapeaux de paille, d'habillements et de linge fait et bonnets, jeunes garçons, dames et demoiselles, que feront aujourd'hui MM. Vincent & Co, à leur salle d'encan de la rue de la Douane No 56, à 10 heures du matin.

Immeubles. — M. Gabriel de Feriet offrira aux enchères publiques, à la Bourse d'Encan de la rue St Charles, à midi:

1. Un magnifique magasin en briques à 4 étages, de la Vieille-Levée No 32.
2. Un magasin de valeur, en briques, à 2 étages, coin des rues Commerce et Lafayette.
3. Une splendide résidence au coin des rues Kerlerec et Robertson.
4. Une maison très désirable, en briques, au coin des rues Remparts et Kerlerec.
5. Une maison en briques, très confortable, rue des Remparts, entre Ste Anne et Dumaine.
6. Une bonne maison, rue des Bons Enfants, entre les rues St Ferdinand et de la Presse.

THÉATRES.

Aujourd'hui, Samedi:

Opéra — A midi, Les Mousquetaires de la Reine; le soir, Le Prophète.

Académie-Représentation à midi et le soir par la grande troupe combinée.

Variétés — A midi, School; le soir, Rob Roy.

St Charles — Matinée par Lotta; le soir, Fire Fly.

Crescent City Museum — Nos 40 et 42 rue St-Charles, vis-a-vis l'Hôtel.

Le Bill sur les Levées du Mississippi.

La Chambre a passé hier le bill qui incorpore une compagnie organisée sur le plan adopté par la Convention de Louisville pour la construction et l'entretien des levées du Mississippi. Le plan adopté par la Convention de Louisville présente assurément bien des avantages sur l'ancien système, mais nous ne pouvons donner notre approbation à un bill qui accorde à une compagnie, pendant 21 ans, le droit de taxer d'une manière exorbitante les propriétaires ruraux et urbains.

La compagnie doit construire les levées, les réparer, les entretenir et en avoir la police, et, en échange de ces obligations, le bill lui donne le droit de lever une taxe de 10 cents par acre de terre dans la région sujette aux inondations, et une taxe de 1/4 d'un pour cent sur les propriétés urbaines, plus une taxe de un quart de cent par livre de coton, une taxe de un huitième de cent par livre de sucre, et une autre de un demi-cent par gallon de mélasse, sur les produits provenant de la susdite région. Certaines garanties sont, il est vrai, exigées de la compagnie en faveur des propriétaires qui éprouveraient des dommages par suite de crevasses ou d'inondations. Mais quelles que soient ces garanties, elles ne justifient pas des taxes aussi élevées.

Une pétition, déjà signée par un grand nombre de noms honorables et qui sera promptement couverte de milliers de signatures, expose en détail les conséquences ruineuses que le bill en question aurait pour les propriétaires.

La pétition résume ainsi le produit probable de la taxe par année, quand la production serait revenue dans les conditions normales:

12,480,000 acres à 10 cents		$1,280,000
518,492 balles de coton de 450 livs à 1/4 c.		1,170,067
500,000 livs de sucre à 1/8 c.		1,250,000
35,000 gallons de mélasse à 1 c.		350,000
$200,000,000 de propriétés urbaines à 1/4 de pour cent		500,000
Total du revenu de la Compagnie		$4,503,067

Si ces chiffres sont exagérés maintenant, ils ne le seraient pas dans trois ou quatre ans; or, le privilége est concédé par le bill pour 21 ans. Ce serait donc un impôt extravagant prélevé pendant 21 ans sur des populations déjà terriblement grevées de taxes, et cela au profit d'une compagnie de spéculateurs.

La pétition fait encore ressortir que le capital de cinquante millions annoncé par la Compagnie, n'est que nominal et que la garantie exigée d'un dépôt au Trésor de un million de dollars en obligations est insuffisant pour assurer l'exécution des charges imposées par le bill à la Compagnie.

Nous ne rentrerons pas dans le détail des autres objections présentées contre le bill, mais nous dirons que, dans les circonstances actuelles, toute mesure qui a pour objet de grever, sur une aussi grande échelle et pour un long terme, soit l'Etat soit les contribuables, nous paraît suspecte. Nous savons que la Législature n'accorde pas gratis son acquiescement à ces gigantesques projets; et quand nous voyons ainsi tracer les millions à la donzaine notre première pensée est qu'il y a là un danger pour le Trésor ou pour les fortunes particulières. Nous appelons donc l'attention des intéressés sur ce bill qui doit les taxer pour 21 ans et sur la pétition qui en fait en ce moment circuler. Cette pétition porte déjà des noms comme ceux de Denègre, Patrick Irwin, Generès, King, Zacharie, Lavillebeuvre, Pike, Burbridge, Meilleur, Penn, Hepp, Rochereau & Co, Rouzan, Barnside, McStea et autres, et nous pensons que cette démonstration arrêtera peut-être le passage du bill au Sénat ou aura, au moins, le pouvoir de provoquer une discussion approfondie des avantages et des inconvénients de la mesure.

FRANCE.

Le Ministère et la Chambre.

Une nouvelle grave nous arrive de France par le télégraphe transatlantique. M. Ollivier, chef du ministère, ayant annoncé que le gouvernement se proposait d'abandonner le système des candidatures officielles, cette déclaration a soulevé un véritable orage dans la Chambre. L'ancienne majorité composée de députés presque tous élus comme candidats officiels, s'est trouvée reconstituée comme par enchantement, et 187 voix se sont prononcées contre le ministère qui n'a réuni que 56 adhérents. Ce vote est d'autant plus significatif que le ministère avait annoncé l'intention de ne pas dissoudre la Chambre actuelle, de sorte que les députés élus en mai 1869 pour un terme de six années ne se trouvaient pas immédiatement menacés dans leur position.

La majorité a bien mal récompensé le ministère de ses ménagements à son égard, car le cabinet était, depuis son avènement au pouvoir, sollicité par toute la presse libérale de prononcer la dissolution de la Chambre qui, disait-on, ne représente pas réellement les opinions et les vœux de la majorité de la nation, parce que d'abord elle a été élue sous la pression administrative et parce qu'ensuite, depuis mai 1869, les événements ont marché avec rapidité et que l'opinion publique a dû se modifier au fur et à mesure des changements profonds apportés dans les institutions politiques du pays.

Jusqu'à présent, le cabinet pouvait dire qu'il ne voyait aucune nécessité de dissoudre une Chambre élue si récemment, du moment où une très grande majorité de cette Chambre se montrait disposée à soutenir le ministère dans toutes ses mesures libérales.

L'opinion des députés du moins leurs votes le faisaient croire—semblait avoir marché avec celle de la nation. A quoi bon alors, répondait-on aux partisans de la dissolution, jeter le pays dans de nouvelles agitations qui ne manqueraient pas de soulever des élections générales, et troubler ainsi le calme si nécessaire au ministère pour accomplir son œuvre réformatrice.

Ce raisonnement qui péchait au point de vue du principe, reposait néanmoins sur certaines considérations de fait assez plausibles. Le vote de la Chambre le fait crouler par la base. Si le système des candidatures officielles avait sa raison d'être sous le gouvernement personnel d'un souverain seul responsable, avec des ministres qui ne relevaient que de lui, il est complètement en contradiction avec le régime parlementaire. Du moment où les ministres deviennent responsables et relèvent de la Chambre, on ne peut admettre que ces ministres soutiennent des candidats officiels ni qu'ils influent administrativement sur l'élection des députés qui seront chargés d'approuver ou de condamner leur politique.

L'abandon des candidatures officielles de la part du nouveau ministère était donc dans la logique des choses. C'était la conséquence obligée du programme du cabinet, le corollaire des circulaires adressées par le ministre de l'Intérieur et par le Garde des Sceaux à leurs subordonnés. C'était une conclusion forcée et prévue. Pourquoi donc ce soulèvement de toute l'ancienne majorité de la Chambre à propos de la déclaration de M. Ollivier? Cette majorité n'a pas compris qu'elle se condamnait elle-même plutôt qu'elle ne condamnait le ministère, puisque son vote est un aveu qu'elle n'était pas sincère dans l'appui qu'elle prêtait à M. Ollivier et à ses collègues. Elle reconnaît qu'elle tient plus aux dons ou aux priviléges auxquels elle doit son existence qu'aux principes libéraux qui forment le programme du cabinet. Elle donne par là raison à ceux qui n'ont cessé de soutenir qu'elle ne représente pas la majorité du pays.

Les causes de cette rupture entre la majorité et le cabinet sont peut-être multiples, et il pourrait être intéressant de rechercher si les partisans du système protecteur n'ont pas saisi cette occasion de manifester leur rancune contre les ministres à cause de l'attitude prise par ceux-ci dans la discussion sur les traités de commerce. Mais là n'est pas la question principale.

Le vote de la Chambre a été donné à propos des candidatures officielles, et ce vote venant après la déclaration du chef du cabinet que "le gouvernement n'agirait pas contrairement à ses antécédents et ne présenterait pas le spectacle d'hommes arrivés au pouvoir et désavouant leurs principes et leurs actes", ne laisse aux ministres d'autre alternative que de donner leur démission ou de demander à l'Empereur de dissoudre la Chambre.

Le parti que doit prendre Napoléon III dans ses conjonctures n'est pas douteux. Il est trop avancé pour reculer, car reculer serait compromettre l'Empire; son dans le présent, au moins dans un avenir très prochain. Il acquiescera à la substitution du gouvernement parlementaire au gouvernement personnel, et il ne peut abandonner cette voie sans s'exposer aux plus graves conséquences. Accepter la démission du Cabinet et recourir de nouveau aux ministres de l'ancien régime, ce serait entrer dans une voie de réaction absolue où le gouvernement ne pourrait se soutenir que par la force des baïonnettes et soulevant contre lui la plus formidable opposition. Le succès d'une telle entreprise serait douteux, car l'armée elle-même hésiterait peut-être en pareil cas. Quel rôle jouerait d'ailleurs pour un souverain comme Napoléon III? Avoir offert à la France toutes les libertés pour les retirer presqu'aussitôt? Ce serait détruire toute confiance entre le souverain et le peuple.

Il nous semble donc impossible que Napoléon III abandonne ses ministres dans cette circonstance, si ceux-ci demandent la dissolution de la Chambre. Cette dissolution ne nous paraît, d'ailleurs, offrir aucun danger pour le gouvernement. Les révolutionnaires de la trempe de Rochefort ont plutôt perdu que gagné du terrain par suite des derniers événements, tandis que le ministère par sa fermeté, par les preuves nombreuses qu'il a données de son attachement à ses principes et de sa volonté bien arrêtée de réaliser les réformes annoncées dans son programme, s'est rallié un grand nombre de partisans et s'est conquis des titres sérieux à la confiance du pays.

Des élections générales pourraient sans aucun doute, occasionner quelque agitation, mais le gouvernement, en faisant loyalement appel à la nation et en lui accordant la plus entière liberté dans le choix de ses représentants, acquerrait par cela seul, une grande autorité morale pour le maintien de l'ordre et de la paix publique. Si, comme nous en avons la conviction, la Chambre nouvelle donnait au ministère une forte majorité, ce serait une majorité sur laquelle celui-ci pourrait réellement compter, parce qu'elle se composerait de députés libéraux, d'accord avec lui sur les principes qui doivent former la base du nouveau régime; et l'accord d'une telle chambre avec un Cabinet comme celui que préside M. Ollivier permettrait alors de fonder en France la liberté sur des bases durables. L'heure est décisive pour l'Empire: une faute, en ce moment, serait irréparable.

$55.—La machine à coudre de Grover & Baker, qui ne coûte que $55, a obtenu les premiers prix partout où elle a été exposée.—A vendre, au No 182 de la rue du Canal.

Gants au rabais.—MM. Lion & Pinsard annoncent aujourd'hui qu'ils clôront, mardi prochain, la vente au rabais de leurs gants Jouvin et système Jouvin. Ainsi, que les dames se pressent et elles veulent profiter d'une occasion qui ne se présentera plus de longtemps. On verra dans un avis inséré plus loin, la modicité extraordinaire du prix de ces gants. 26,27, 1er

☞ Ne désespérez pas. Si d'autres remèdes pour le rhume ne vous ont pas guéris, essayez du *Baume Pectoral aux Narcis sauvages*, de Laplace.

☞ Il n'est pas étonnant que les honnêtes gens vous fassent l'éloge de la machine à coudre à points tordus de Willcox & Gibbs, que les poëtes, les orateurs, les théologiens, les philosophes, &c., parlent de son influence sur les intérêts sociaux et sur la destinée de la femme. A vendre par M. S. Hedrick, 87 et 118 de la rue du Canal.—☞

Chemises françaises.—Nous rappelons à nos lecteurs l'annonce de MM. Lion & Pinsard, rue du Canal Nos 151 et 153, annonce relative à des chemises françaises d'une excellente qualité, d'une coupe supérieure et d'un prix extraordinairement modéré.

$55.—C'est le prix actuel de la célèbre machine à coudre de Grover & Baker. Elle est la plus répandue en Europe et en Amérique et les personnes qui la possèdent n'en font que des éloges.—S'adresser au No 182 de la rue du Canal.

Les réclamations de Madame Gaines.—Dans l'intérêt de ceux de nos concitoyens qui sont poursuivis par Mme Gaines en vertu de ses droits comme héritière de Daniel Clark, nous portons à leur connaissance les faits qui vont suivre, et que nous tenons d'une communication insérée dans notre partie anglaise. Il paraît que par un acte fait à New-York en 1864 et dûment enregistré au bureau des hypothèques d'ici, Mme Gaines, pour garantir le paiement d'une dette de $30,000, a hypothéqué toutes les propriétés qu'elle réclame en ce moment de nos concitoyens propriétaires. Dans cet acte, le cas d'un compromis entre Mme Gaines et les propriétaires est prévu; mais il est spécifié que ce compromis ne pourra être effectué d'une manière valide qu'en payant au créancier ou à son agent 15 0/0 du montant à payer à Mme Gaines, lequel, en recevant sa part du compromis, donnera alors main-levée de l'hypothèque.

Il est évident que tout propriétaire qui transige avec Mme Gaines admet la validité du titre de cette dame, et contribue par là à consolider encore plus l'hypothèque précitée, s'il n'obtient aussi le consentement du créancier hypothécaire.

Tous ceux qui sont intéressés dans la question feront donc bien, avant de transiger avec Mme Gaines, de s'entendre avec les agents du créancier de cette dame, MM. A. & P. Robert, avocats, No 31 rue Royale.

Théatre de l'Opéra. — Mlle Dupuy se trouvant sérieusement indisposée, la deuxième représentation de *Roméo et Juliette*, annoncée pour ce soir, ne pourra avoir lieu. En conséquence, *Roméo* est remplacé par le *Prophète*, avec Michot, Depassio, Dumestre, Ketten, Mlle Zeiss et Arnal.

Aujourd'hui à midi précis, matinée.—Les *Mousquetaires de la Reine*, chantés par Mmes Mineur-Pottier et Dumestre, MM. Ketten, Kolletz et Merglet.

Dimanche, les *Dragons de Villars*.—Lundi *Faust*, au bénéfice de Mme Mineur-Pottier. La bénéficiaire remplira pour la première fois le rôle de Marguerite.

Depuis plusieurs semaines, les spectacles du dimanche se composent d'ouvrages lyriques. Les œuvres dramatiques sont mises de côté, et la troupe parlante se croise les bras. Le public s'en étonne à bon droit, et s'en plaint. Cet ostracisme dont la comédie semble frappée depuis quelque temps, sur la seule scène française que possède la Nouvelle-Orléans est-il mérité? est-il justifié? A cette demande la réponse est faite d'avance. La presse française de cette ville, organe de la population franco-louisianaise, ne cesse chaque jour de demander le maintien de la comédie; les actionnaires de l'Opéra, dans la première des deux assemblées qui viennent d'avoir lieu récemment, ont manifesté leur désir par un vote qui ne laisse aucune prise à l'équivoque: et malgré cela, on nous enlève la seule et unique représentation dramatique de la semaine, une représentation, dont le succès, comme recette, est certain, pour peu que le spectacle soit bien composé.

En vérité, la coïncidence est singulière. N'est-il pas étrange de voir la comédie disparaître de l'affiche de l'Opéra, au moment même que les actionnaires et la presse se prononcent énergiquement en sa faveur.

Quel est le mot de l'énigme? Nous le demandons à qui de droit.

Académie de Musique.—Grande matinée, aujourd'hui, à l'Académie de Musique par la troupe combinée de Fox et Kiralfy. On donnera la pièce comique *Humpty Dumpty*, avec les charmantes danseuses Kiralfy.

Théatre des Variétés.—Mme T. S. Cline, la charmante petite soubrette de ce théâtre, aura son bénéfice lundi prochain, 28 février. Le spectacle sera fort attrayant et la bénéficiaire ne laissera pas passer cette occasion sans faire entendre ses chansons françaises, si populaires. Il est certain qu'une pareille soirée attirera beaucoup de monde, et les personnes qui veulent y assister feront bien de retenir leurs places sans délai.

Bal du Mardi-Gras au Théatre St Charles.—Nous remercions M. Pope, directeur de ce théâtre, pour les billets de bal qu'il nous a envoyés. Le bal du Mardi-Gras au Théâtre St Charles est toujours très brillant et a le privilége d'attirer chaque année une foule joyeuse et nombreuse.

CHRONIQUE LOCALE.

L'anniversaire du 24 février 1848.—Nous avions annoncé que les républicains français devaient se réunir pour célébrer l'anniversaire du 24 février 1848. C'était, paraît-il, une erreur. Au lieu de la manifestation annoncée par nous, il s'agissait d'une manifestation en faveur de la cause cubaine, du moins si nous en croyons le compte-rendu publié par le *Republican*.

La réunion a été appelée à l'ordre par le docteur Rochum de Castro, un Cubain, qui a annoncé une longue liste de vice-présidents avec les noms entre autres du gouverneur Warmoth et du lieutenant-gouverneur Dunn. Les secrétaires étaient MM. Adolphe Dunbert et J. A. Craig. M. Filleul a lu des résolutions en anglais, puis des discours ont été faits par le Dr. Zayas en espagnol, M. A. Jervis en anglais, Señor D'Estrampes en espagnol, le sénateur Hugh J. Campbell et l'avocat de district des paroisses Jefferson et Plaquemines, McKay et M. Henry Barch, de Bâton-Rouge, en anglais. Puis le dernier discours, le seul qui ait été fait en français (?) a été prononcé par un orateur haytien. Enfin une résolution de M. Seiler, Allemand, en faveur de la reconnaissance des Cubains comme belligérants, a été adoptée avec enthousiasme.

La réunion, dit le *Republican*, était composée d'un "grand nombre de Cubains réfugiés, blancs et de couleur, d'une nombreuse délégation d'Allemands et de deux ou trois cents dames". On avait déployé les drapeaux français, cubain, italien, haytien et américain. Les Français n'étaient donc représentés que par le drapeau?

Le fameux banc de soufre. — Dans une opinion supplémentaire, fort bien motivée, mais que le manque d'espace ne nous permet pas de donner en entier, le juge Théard a refusé la nouvelle audition de cause que réclamaient les demandeurs. Non contents de la moitié des profits nets dans l'exploitation du soufre, que leur a allouée la Cour, ceux-ci demandaient la moitié du profit brut. Ils se basaient sur le contrat de bail qui leur accorde la moitié du produit brut du pétrole. Mais le juge, s'en tenant à sa première opinion, leur a répondu qu'ils se plaignaient avec mauvaise grâce; car si la Cour avait suivi la lettre du contrat, au lieu d'en rechercher l'esprit, elle aurait adjugé la totalité du soufre à la Compagnie du Pétrole. Le contrat en effet ne parle que de pétrole; d'où il suivrait que strictement les propriétaires n'avaient aucun droit au soufre.

Le juge ajoute que la découverte du soufre est due à la Compagnie; qu'elle a déjà dépensé soixante-dix mille piastres à la vaine recherche du pétrole; que les dépenses nécessitées pour l'extraction du soufre seront plus coûteuses que pour le pétrole; que ce procès l'empêche de réaliser son capital; et, enfin, que pour faire un partage équitable, il faut, en leur allouant la moitié du produit brut, assujettir les demandeurs à la moitié des dépenses, ou s'en tenir au mode qu'il a décrété; c'est-à-dire donner le contrôle des travaux d'exploitation à la Compagnie, et faire un devoir à celle-ci de payer la moitié des bénéfices aux propriétaires.

Le vol de la Banque Consolidée.—L'instruction de cette affaire continue devant le recorder Gastinel. On a entendu, hier, M. Peire, caissier de la banque. M. Peire, dans sa déposition, rappelle les faits connus. On a enlevé de la banque $15,000 en billets de la banque de la Louisiane, $3000 en argenterie et en bijoux; $8400 en obligations des water-works. $6400 en obligations d'Etat et un paquet de billets consolidés, dont quelques uns étaient cancelés.

Le recorder explique que Hogan est trop malade pour paraître en cour. Le capitaine Cain dit que Canonge avait été expédié au loin, pour affaires, trois jours auparavant.

Le capitaine Badger rapporte que lorsqu'il a visité les maisons de la rue Dauphine Nos 71 et 73, les individus soupçonnés étaient déjà partis. Il y trouva deux femmes qui passaient pour être les femmes des hommes qui avaient disparu. Il les fit surveiller. Le capitaine Badger croit que les voleurs avaient été prévenus de sa visite par des hommes appartenant à la police.

Jalousie.—Deux beautés de la rue des Dryades, jalouses d'un cocher de cabriolet, nommé Mack, se sont prises de querelle hier matin et en sont venues aux coups. L'une des deux, Adelaïde Brower, a reçu un coup de couteau à l'épaule. Il est à croire que ce coup-là pourra la guérir du mal de jalousie.

Traduits au criminel.—John Renault, Henry Formein et Henry Peyton, ont été renvoyés tous les trois, pour vol, devant la Première Cour de District. Ces prévenus viennent du 1er, 2me et 3me district.

Un vol adroit et combiné. — Deux jeunes garçons, nommés Joseph Caren et William Myers, sont entrés, hier matin, dans la grocerie de M. Hawk, rue Joséphine, et, pendant que l'un d'eux captivait le maître en lui disant qu'il servait dans une maison riche qui achetait tous les jours beaucoup de provisions, l'autre ouvre le tiroir, prend tout ce qu'il y trouve et décampe. Il est bientôt suivi par son camarade, qui avait si bien réussi à détourner l'attention du grocer. Ces jeunes industriels, qui promettent beaucoup, n'ont pas été arrêtés.

Le cadavre du chemin Coquillé.—On dit maintenant que le corps trouvé sur le chemin à coquilles, devant l'Hôpital de marine, est celui d'un nommé Dubois, vo-

leur de profession, industriel fort habile, placé depuis quelque temps sous la surveillance de la police. Dubois avait des compagnons et des associés avec lesquels il ne partageait pas toujours le fruit de ses opérations. De là, pense-t-on, la conjuration qui aurait amené sa fin tragique. On l'aurait assassiné pour obtenir les valeurs considérables qu'il possédait en argent et en bijoux.

La Chambre de Commerce.—Dans une réunion qui a eu lieu hier soir, la résolution importante qui suit a été adoptée: "Résolu que la Chambre de Commerce de la Nlle-Orléans conjure les Sénateurs et les Représentants de la Louisiane au Congrès d'user de tous leur moyens pour faire échouer la réduction du droit sur le sucre et les mélasses et aussi l'augmentation de droits sur le fer et autres matières, comme la proposition en est faite dans le bill soumis au Congrès."

Vol. — Jeudi, vers 2 heures du matin, un vol de $300 en argent, et en bijoux a été exécuté chez M. A. H. Bossier, rue Broad No 81. Les voleurs sont entrés au moyen de fausses clés et ont pu faire des perquisitions dans toute la maison, sans avoir été aperçus de qui que ce soit.

Coup de poignard. — Un travailleur de la Levée, nommé Jerry Clark, a reçu hier matin un coup de poignard terrible dans une querelle avec John Bell, nègre employé à bord d'un des steamers amarrés au wharf. Le blessé a été transporté à l'hôpital et le nègre a été arrêté.

Législature de la Louisiane.

VENDREDI, 25 FÉVRIER.

Sénat.—Le bill de la milice vient en discussion.

Pendant le débat sur la section 11, M. Ogden a dit, pour expliquer son amendement, que la milice devrait recevoir la même solde que l'armée des Etats-Unis et que quant aux chevaux dont la milice aurait besoin, il était sûr qu'elle ne perdrait jamais une occasion de voler les planteurs de l'Etat et de leur prendre non-seulement leurs chevaux et leurs mulets mais encore leurs chèvres, leurs ânes.

Les sections de 1 à 16 sont adoptées avec des amendements et la discussion est interrompue par la cour d'impeachment qui commence sa séance à 1 heure.

Charles Fox est appelé comme témoin par les commissaires. Il dépose que M. Wickliffe a refusé de donner des warrants pour une somme de $20,000 à moins que le Bureau de Santé ne consentit à lui donner cinq pour cent.

Plusieurs clercs du bureau, entre autres MM. Lawrence, Lewis, Weymoth, déposent sur la manière dont les livres étaient tenus. Plusieurs livres étaient en arrière. M. Weymoth dit que M. Wickliffe réglait avec les assesseurs et collecteurs de taxes sans requérir d'eux qu'ils fissent ce que, par devoir, ils étaient obligés de faire. Le témoin pense que la loi a réglé ce point.

M. Semmes.—Un pareil contrôle n'est pas donné à l'auditeur.

Les assessements remarqués par le témoin sont ceux de 1868.

M. Semmes.—Avant l'entrée de M. Wickliffe en fonction.

A. Dubuclet, trésorier d'Etat, prête serment et dit: Mon attention fut appelée sur deux warrants d'environ $1,500, qui paraissaient être illégalement tirés. M. Wickliffe rendit l'argent et retira les warrants. Il ne se rappelle pas précisément de quelle irrégularité il s'agissait. Cela concernait les coupons. Le caissier pourra donner des explications.

M. Blackburn pose par écrit la question suivante: "L'accusation du juge Cooley et de M. Colliens, telle qu'elle a paru dans le *Bulletin*, il y a quelques jours, sur votre conduite officielle, est-elle correcte?"

Réponse:—Non, monsieur.

Le juge-président pense que la question n'était pas pertinente, mais comme il y a été répondu, il est inutile de s'en occuper.

M. H. Peralta, ex-auditeur, donne des explications sur l'émission des 4 millions en certificats de livre. Il dit que les coupons n'étaient pas détachés des certificats quand il quitta l'office en 1868. Cette déposition ne dit rien de nouveau. C'est la répétition exacte de celle qui fut faite devant la Première Cour de District et qui ne nuisit pas à M. Wickliffe. M. Peralta dit cependant qu'il n'exigeait pas de commission pour couper les warrants, tout en avouant que la besogne est trois fois plus considérable aujourd'hui.

Le commissaire Lowell réclame de la défense le warrant No 77 et les coupons pour lesquels il fut émis.

M. Gray, avocat de M. Wickliffe, conjointement avec M. Semmes, répond que le warrant sera produit en temps et lieu, et que, dans le cas contraire, de bonnes raisons seront données pour qu'il ne soit pas produit.

Les commissaires présentent des documents montrant que l'allocation pour les vétérans avait été retirée.

Un autre témoin dépose qu'il a un warrant émis en 1862. Sur le dos est écrit: "Non recevable pour taxe." Le trésorier dit qu'il ne serait pas reçu pour paiement de taxes. Le témoin ignore pourquoi, à moins que ce ne soit parce qu'il a été émis en 1862.

M. Gray fait observer que la raison de cela est une question de droit.

L'endossement était de M. Dubuclet, et le warrant ainsi endossé fut vendu par le témoin à Shwartz.

Le Sénat s'ajourne à 7 heures du soir.

Séance du soir. — Le bill relatif aux impressions hors de la paroisse d'Orléans est mis à l'ordre spécial de ce soir.

Le bill restreignant les pouvoirs des Cours de district en ce qui concerne les injonctions, etc., passe.

Le bill du Sénat No 209 amendant le bill pour consolider la Nouvelle-Orléans, Jefferson et Carrollton en ajournant l'élection municipale en novembre et donnant au gouverneur le pouvoir de remplir les vacances survenant avant ce temps a subi la seconde lecture. Mais la suspension du règlement a été refusé pour l'adoption finale du bill.

Le bill créant la paroisse de Cameron est adopté.

Le bill incorporant le chemin de fer de la Louisiane et du Texas passe.

Le bill amendant l'acte relatif au divorce passe.

M. Coupland appelle le substitut pour le bill incorporant les waters-works. La première section porte que la ville soit requise de louer les water-works pour un terme de 30 ans, à partir du 1er mars 1870. Le preneur payera une rente annuelle de $10,000; le premier payement devra être fait le 1er mars 1872.

Des améliorations seront faites de manière à faire monter l'eau dans les chambres des plus hautes maisons. Le fermier devra dépenser $25,000 par an en améliorations. La ville pourra résilier le bail après 10 ans, en avertissant un an d'avance. Le fermier donnera une caution de $250,000.

La section 2 règle la manière de vendre le bail par le contrôleur, aux enchères publiques, à l'acheteur qui offrira la rente mentionnée et ensuite le plus fort bonus qui sera employé en améliorations.

La section 3 porte que les taux d'abonnement à l'eau ne seront pas au-dessus des taux de Cincinnati, Chicago et Détroit. Le bill requiert aussi que l'eau fournie sera filtrée et que le montant de la rente sera employé à payer l'intérêt sur les certificats émis par la ville pour l'achat de l'usine. Tels sont les principaux traits du bill qui a beaucoup de mérite, pourvu que les garanties exigées ne soient pas illusoires. Il passe, du reste, sans objection, et le Sénat s'ajourne.

Chambre des Représentats. — M. Wiltz, d'Orléans, présente un bill autorisant les marguilliers de l'Eglise St Louis à vendre à la Nlle-Orléans certain immeuble et à transférer la place St Antoine. Adopté.

Le bill du Sénat pour exempter de tout payement de licence d'Etat et de ville toutes les compagnies d'assurance sur la vie et contre les accidents, incorporées en Louisiane, est mis en discussion.

M. Morey s'y oppose par le raison que ce serait faire une différence préjudiciable aux capitaux des autres Etats, dont la Louisiane a besoin. Cet Etat en a besoin; il ne faut donc pas les empêcher de venir.

L'ajournement indéfini du bill est voté par 55 contre 10.

Rapport favorable est fait sur le bill pour interdire l'ouverture des maisons d'affaires, des maisons où l'on vend des liqueurs spiritueuses, vins, cidre et marchandises, le dimanche, dans toute la paroisse de cet Etat, excepté dans les paroisses d'Orléans et de Jefferson.

MM. Curell, d'Orléans, et Lott, des Rapides, membres du même comité, ont soumis un rapport de minorité qui est adopté par 38 contre 31.

Le comité sur l'éducation fait un rapport favorable sur le bill de la Chambre requérant un cours en allemand et en français dans les Ecoles publiques supérieures de la paroisse d'Orléans et de Jefferson.

Le même comité présente un rapport de majorité qui recommande le passage du bill de la Chambre No 148, bill qui oblige les parents ou tuteurs à envoyer les enfants qui sont sous leur tutelle aux écoles.

M. Wiltz d'Orléans, présente un rapport de minorité exposant tout ce qu'il y aurait d'arbitraire et d'injuste dans le passage d'une pareille loi; soutenant que la Législature n'a pas le droit de décréter une pareille loi et que, de plus, cette loi ne pourrait être mise en vigueur.

M. De Grange, d'Orléans, membre du même comité, appuie les objections de M. Wiltz, et ajoute qu'il n'y a aucune nécessité pour le passage d'une telle loi.

Le rapport de minorité de MM. Wiltz et De Grange est déposé sur le bureau par un vote de 42 voix contre 30.

Le bill est mis en rôle pour une troisième lecture. Ce bill requiert que tous les parents, tuteurs ou autres personnes ayant sous leur contrôle des enfants entre six et seize ans les envoie à quelque école publique ou particulière, au moins trois mois sur douze, à moins que les enfants, ne soient empêchés par la maladie ou retenus par un travail nécessaire à leur entretien. Tous ceux qui désobéiront à cette loi seront, sur affidavit fait devant un juge de paix, condamnés à une amende de cinq à cinquante dollars.

La Chambre passe le bill qui requiert le paiement dans une période de six mois de toutes les taxes dues à la ville de la Nouvelle-Orléans pour les années 1861, 62, 63 et 64. Après s'être rendu au Sénat pour la mise en accusation de l'Auditeur, la Chambre s'est ajournée à 7 heures.

Séance du soir.—Un acte pour aider la Compagnie d'huile et de soufre de la Louisiane, est référé au comité des corporations.

Un acte pour régler les poids et mesures du charbon et du bois dans la paroisse d'Orléans, est référé au comité du commerce et des manufactures.

M. Guidry, de Terrebonne, présente un bill pour l'enregistrement des naissances, des décès et des mariages, et relatif aux enfants naturels. Lu deux fois par le titre et refusé.

La Chambre se forme en comité général, sous la présidence de M. McVean.

Le bill pour la consolidation des villes de la Nlle-Orléans et Jefferson est mis en discussion.

Le bill de la Chambre No. 132, étend les limites de la N-Orléans de manière à comprendre la ville de Jefferson jusqu'à la ligne supérieure de la ville de Carrollton et aussi la rive droite de la paroisse d'Orléans. La ville de la Nlle-Orléans sera divisée en cinq districts municipaux; le gouvernement de ville sera composé d'un maire et de 7 administrateurs qui seront nommés par le gouverneur, avec et suivant l'avis du Sénat. Ces officiers exerceront leurs fonctions jusqu'en novembre 1870.

Le premier lundi de novembre, il y aura une élection pour le maire, les administrateurs du commerce, des waterworks et des édifices publics, de la police et des assessements, et tous les deux ans par la suite; et le premier lundi de novembre 1871, il y aura une élection pour les administrateurs des finances, des améliorations et des comptes publics, et tous les deux ans par la suite. Le maire et les administrateurs siégeront ensemble comme Conseil de ville.

Après une grande et orageuse confusion, le comité se lève et renvoie le bill No 132 à la Chambre, sans amendement, avec la recommandation qu'il soit adopté.

M. Lee, de St Bernard, demande que le bill soit discuté section par section.

M. Gortekamp, de Jefferson, demande à amender la première section du bill de manière à ne pas comprendre la ville de Jefferson.

Pendant la discussion de l'amendement, la Chambre s'ajourne.

PAR LE TELEGRAPHE.

Dépêches Transmises à l'Abeille.

Introduction de M. Revels dans la Chambre du Sénat des Etats-Unis.

Le Sénateur de couleur est accompagné de M. Wilson.

Rieuse distraction dans toute la salle.

M. Revels va s'asseoir à côté de Brownlow.

Les Cadets de la Louisiane.

Ils sont tous nés dans le Nord.

Nouvelles Européennes.

Londres, 25 fév. Le *Times* d'aujourd'hui prédit que la direction des affaires du chemin de fer par le général McLellan, aura de favorables résultats.

Paris, 25. Trois éditeurs de la *Marseillaise* ont été mis hors de prison.

Nouvelles de la Havane.

Havane, 25. Un incendie a éclaté sur la plantation Carmen, près de Cardenas. Les grands vents qui régnaient alors ont poussé les flammes vers quatre plantations attenantes et 14 champs de cannes avec toutes les bâtisses ont été détruits.

Nouvelles de Washington.

Washington, 25 fév. Le Revenu a touché aujourd'hui $24,000.

Le comité judiciaire votera sur le nouveau bill de naturalisation, lundi.

L'agent spécial de la poste Briggs rapporte qu'il a établi avec succès une distribution gratuite de matières postales à la Nlle-Orléans.

Un plan territorial pour le gouvernement de ce district a été rapporté au Sénat aujourd'hui et référé au comité de district.

Le secrétaire Boutwell a acheté pour $2,000,000 de certificats, hier et vendu pour $600,000 d'or.

M. Revels a été admis à siéger aujourd'hui au Sénat comme représentant le Mississippi, par un vote rigoureux de parti, à l'exception de M. Lewis, de la Virginie, qui a voté avec la majorité. M. Johnson, de la Virginie, était absent. Les galeries étaient foulées de monde quand le vote a été donné.

Chambre.—Un bill établissant un système national d'éducation a été présenté. Le comité des voies et moyens a été chargé d'examiner la question de réduire la taxe sur les spiritueux distillés de fruits. Le bill d'allocation législative a été finalement adopté aujourd'hui.

Le bill admettant la Géorgie a été rapporté, envoyé à l'impression et référé au comité. Il ressemble exactement au bill du Mississippi.

Les bills des pensions et des allocations indiennes ont été repris. Il y a eu un chaud débat sur le dernier. On a dénoncé les récents massacres indiens et on a fait valoir énergiquement l'abolition du système du traité. La Chambre s'est ajournée à lundi.

Sénat. — Le comité des terres publiques a rapporté un substitut pour le bill incorporant le chemin de fer du Missouri, Kansas et Texas.

M. Wilson présente un bill qui soumet les combats pour prix à la juridiction des Cours fédérales, avec de lourdes pénalités.

La motion de référer les pouvoirs de Revels a été rejetée, et l'administration du serment a été ordonnée par un vote rigoureux de parti. Les pouvoirs de M. Ames ont été référés sans débat. Le Sénat s'est ajourné à lundi.

Nouvelles diverses.

Austin, 24 février—Les deux Chambres aujourd'hui ont voté des compliments pour le général Reynolds. Après avoir expédié quelques affaires sans importance, les deux Chambres se sont ajournées *sine die*.

M. Flanagan s'est prononcé dans un discours, pour la protection des frontières et des améliorations intérieures. M. Hamilton a dit que la Législature signalée économie et maintien de la loi et de l'ordre, un nouvel ordre de civilisation, industrie et développement des ressources de l'Etat. Il espère que le Texas aura une émigration de bons habitants du Nord et du Ponent et de bons ouvriers d'Europe, au lieu d'émigrants venant des Etats rebelles.

Wheeling, 25 février — Les délégués de la Chambre ont voté par 38 contre 8 le bill fage du mot blanc de la Constitution d'Ouest-Virginie, et la restitution du droit de vote aux rebelles.

Baltimore, 25 février — Les délégués à la convention des chemins de fer du Sud qui siégeait hier ici, sont partis pour le Nord aujourd'hui.

New York, 25 fév—Des dépêches reçues du colonel Varona annoncent l'arrivée du général Quesada, par Nassau, à St Augustin, Floride. Il a laissé le commandement au général Jordan. Quesada a quitté l'île de Cuba le 27 janvier. Les nouvelles qu'il apporte sont que les Espagnols ont été mis en déconfiture partout.

Halifax, 25 fév.—Le steamer manquant ou supposé perdu, City of Boston, avait 52 passagers de chambre et 55 d'entrepont. Ses officiers étaient le capitaine J. J. Holcow; premier officier, W. Mortimer; second, Jno. Craven; troisième, Henryk Ames; quatrième, J. Stevens, comptable, M. Short; chirurgien, Dr. Flee; ingénieur en chef, C. Alexander; second ingénieur, R. Hanks.

Le bill de réhabilitation est toujours pendant au Sénat sous la motion de reconsidérer, faite par Wilson au grand désappointement.

M. Wilson a accompagné M. Revels à la barre du Sénat. La cérémonie a fait beaucoup rire dans la salle et dans les galeries qui étaient foulées de monde.

M. Revels est assis tout près de M. Brownlow et dans la partie de la chambre qui fait face aux démocrates.

Voici les noms des cadets de West Point pour le compte des divers districts de la Louisiane: Troisième district, Edward W. Casey, natif de la Californie, ses parents résident ici; cinquième, Geo. W. Thompson, natif de Williamsburg, New-York; quatrième, Hansel French, natif de Philadelphie.

Le comité militaire a reçu la recommandation de pousser vivement son enquête.

Le capitaine Geo. W. M. Cronie, élu par le 5ème district de la Louisiane, n'est pas sur le bill pendant de réhabilitation, le juge Ryan, élu par le 5ème district de la Louisiane, présentera ses arguments devant le comité d'élection la semaine prochaine. Il y a beaucoup de bruits qui circulent sur la corruption à propos des cadets, mais ils sont d'un caractère trop grave pour les publier à moins d'informations positives.

Memphis, 25 fév — Mardi dernier, la bouilloire d'une scierie, à Adamsville, a fait explosion. R. F. Scott, Wm Rose, Alonzo Holman et M. Carrols ont été tués instantanément.

Richmond, 25 fév.—Le comité républicain s'est réuni et a approuvé l'appel pour une consolidation de tous les républicains de la Virginie.

New York, 25.—Le capitaine du steamer Calabria, de la ligne Cunard, exprime l'opinion qu'il n'y a pas de raison de s'alarmer pour la sûreté du City of Boston. Le Calabria et d'autres navires, arrivés dernièrement, rapportent qu'il y a eu de grands vents d'est contre lesquels le steamer désemparé n'a pu faire que très peu de chemin.

New York, 25.—L'Association des Marchands-cigariers a adopté des résolutions condamnant la taxe actuelle du Revenu et adressant au Congrès un mémoire pour restaurer le tarif sur les cigares importés.

Nouvelles des rivières.

Vicksburg, 25 fév—Descendant, le Bismark, le Lee. Temps frais et couvert.

Cairo, 25 fév—Descendant, les steamers Virginia, Arthur, Ironsides, Wicks, Peytona et Allen. Temps clair. Mercure 56.

Memphis, 25 fév—Temps clair et agréable. Descendant, le Mississippi et le Waunita.

Cincinnati, 25 fév—Le remorqueur Newville a fait explosion au-dessus de Lawrenceburg. Trois personnes ont été tuées, et quatre grièvement échaudées.

Nouvelles des Passes.

Passe du Sud-Ouest, 25 fév—Arrivés, le navire Pomona, en 44 jours de Liverpool, avec du sel; le navire Canova, en 30 jours de Philadelphie, avec une cargaison générale; la barque Dui Fratelli, en 51 jours de Palerme, avec des fruits.

Marchés européens.

Havre, 25 au soir.—Coton calme. Bas Mid. sur mer 134.

Frankfort, 25.—5.20 fermes à 95 1/2.

Paris, 25 au soir.—Bourse ferme à la clôture. Rentes, 73.90.

Marchés Américains.

New York, 25 fév., au soir—Coton inactif et lourd. Vendu 4500 balles.

New York, 25 fév., au soir—Argent facile de 5 à 6. Sterling 8 7/8. Or 117. Gouvernements fixes. Fonds du Sud inactifs.

New York, 25 au soir.—5.20, 115; 10.40, 112; Louisiane, 71 et 69; Levée, 69 1/2 et 80.

Mobile, 25.—Coton irrégulier. Mid. 22 3/4 à 23. Vendu 500 balles. Stock 71,378.

Savannah, 25.—Coton plat. Mid. 22 3/4. Reçu 1,177. Vendu 350 balles. Stock 80,295.

Augusta, 25.—Coton plat et incertain. Mid. 22 à 22 1/4. Vendu 283 balles. Reçu 375. Stock 25,010.

Galveston, 25 fév—Coton ferme, Bon ordinaire 19 1/4. Reçu aujourd'hui 2,632 balles. Vendu 1,298. Reçu dans la semaine 7,408 balles. Vendu 6,300. Stock 49,755.

Baltimore, 25 fév—Coton plat. Mid. 23 1/4. Stock 12,304 balles.

Norfolk, 25 fév.—Coton plat et sans changement. Reçu aujourd'hui 310 balles. Stock 8,010.

Wilmington, 25 fév—Coton fléchissant. Bas Mid. 18 à 19. Stock 1,998 balles.

Charleston, 25 fév. Coton calme et fixe à la clôture. Mid. 23 1/2. Vendu 300 balles. Reçu 298. Stock 21,621.

Boston, 25 fév—Coton plat et en baisse. Mid. 24. Reçu aujourd'hui 100 balles. Vendu 200. Stock 10,500.

Memphis, 25 fév.—Coton plat et nominal. Mid. 22 1/2. Reçu 835 balles.

(Dépêches d'hier soir.)

Washington, 25. Les prêcheurs mormons ont été expulsés des Prairies de l'Est, Long Island.

Le *Courrier-Journal*, de Louisville, a été condamné à $250 de dommage pour avoir appelé l'établissement de Mary Evans une maison de filles de joie. Mary demandait $20,000.

Les Indiens dans toute la région du Lac Supérieur sont en proie à la famine.

Havane, 25.—Le capitaine-général de Rodas a lancé un décret mettant en liberté 2800 nègres, prisonniers de guerre, qui avaient été loués par le gouvernement. Il est sur le point de lancer un autre décret établissant des cours spéciales pour l'armée, la marine, le clergé et les étrangers. Dix-huit membres de la Junte Cubaine qui étaient à Santiago de Cuba ont été exécutés.

Syracuse, 25. La convention épiscopale méthodiste en session ici a déposé sur le bureau une résolution favorisant des négociations ultérieures pour la réunion avec l'église du Sud.

New York, 25.—Or 117 1/8. Coton ferme. Middling 23 1/2.

$55.—Pour la modique somme de $55 on peut se procurer la fameuse machine à coudre de Grover & Baker. Elle exécute tous les ouvrages et est garantie pour cinq ans.—Agence, rue du Canal, 182.

☞ Le général R. E. Lee, écrivant à la date du 12 janvier 1867, dit: "Grâce à son mécanisme si simple et à l'expérience qu'en ont faite mes filles, la machine à coudre favorite de ma famille est celle de Willcox & Gibbs."

TEMPERATURE—25 février 1870.

THERMOMÈTRE DE C. DUHAMEL, OPTICIEN.

6 heures A. M.		45	degrés
12	"	61	"
3	P. M.	65	"
6	"	64	"

Loterie Royale de la Havane. $300,000 en or. Tirage tous les dix sept jours. Lots payés en or et tous renseignements fournis. Les taux les plus élevés payés pour doublons et monnaie d'or et d'argent de toutes sortes. Taylor & Co, banquiers, 16 Wall street, New York.

Tapis, Toile cirée, Rideaux.

A. BROUSSEAU & CO.

Rue de Chartres, 17, importateurs et marchands en gros et en détail de TAPIS, TOILES cirées pour parquets et pour tables, émaillées, etc. NATTES, paille et coco, STORES pour croisées, tapis de table, ETOFFES pour rideaux et pour meubles, CRINS, Reps, Damas, RIDEAUX de dentelle, coutils à matelas. Les sorte tidpures.

ENTREPOT DE TAPIS ET DE TOILES CIRÉES.

ELKIN & CO.,

AU NO. 168 DE LA RUE DU CANAL,

En face de Christ Church.

Offrent, à des prix très réduits

Tapis, Nattes, Toiles cirées, Etoffes à Rideaux, Corniches, etc., etc. Ils ont également une très grande variété de Stores.

AVIS.

☞ Le bateau à vapeur LA BELLE ayant changé ses jours de départs aux LUNDIS au lieu de heures du soir et aux VENDREDIS, à 10 heures du matin, pour Bayou Sara, la quittera par le port avant LUNDI, à 4 heures du soir. 26 fév—2t J. FENIMORE.

AVIS AUX DAMES.

Nous annonçons aux dames que MARDI PROCHAIN sera le dernier jour pour la vente AU RABAIS de nos gants.

GANTS système Jouvin à 70c. la paire,

Jouvin, 1 bouton, à $1 00

" 2 " $1 75

" pour hommes $1 75

ordinaires $1 00

LION & PINSARD,

151 et 153 rue du Canal, à côté de Holmes. 26 fév—3t

A vendre pour cause de départ.

Le soussigné partant pour la campagne, désire vendre un beau CAFÉ et BILLARD, bien pourvu de liqueurs et possédant une belle clientèle, situé au Marché Poydras. Aussi la Grocerie et Café à l'encoignure Bourbon et Kerlerec. Pour les conditions, s'adresser à la Grocerie. H. BODIN.

N. B. Les licences sont payées. 26 fév 2

PERDUE.

Hier, vendredi, 25 du courant, une jeune chienne setter, couleur chocolat. Quiconque la ramènera au No 84 de la rue Bourbon recevra une récompense convenable. 26 fév 1t

Association des Enfants de Marie.

Une assemblée spéciale aura lieu au Presbytère de l'église St Augustin, dimanche prochain, le 27 du courant à midi précis. La plus grande ponctualité est requise.

La loterie des Vide-Poches en argent sera tirée. Toutes les personnes qui ont bien voulu se charger de la vente des billets et tous les porteurs de billets sont invités à y assister. 26 fév 3

En achetant un Piano

DE STEINWAY & SON ou de WM. KNABE & CO, on a la satisfaction de savoir qu'on a le meilleur. [illegible]

Tout ce qui [illegible] meilleur celui qui [illegible]

Les prix sont, chez moi, [illegible] qu'aux établissements. En achetant chez moi, on économise le fret et les dépenses.

Chaque piano est garanti sous tous les rapports. J'ai constamment de ces incomparables pianos de Steinway & sons et de Wm. Knabe & Co, qu'on peut venir les examiner.

J'ai également un grand assortiment de pianos français des célèbres fabriques de Pleyel, Wolf & Cie et de Jeanpert. Je les vends à très bas prix. Un certificat accompagne chaque piano Pleyel.

LOUIS GRUNEWALD, Marchand de Pianos, Au No 129 de la rue du Canal.

5 fév—4t—PP—sam,dim

ORIENT MUTUAL INSURANCE COMPANY DE NEW YORK.

Cette compagnie assure le coton à des conditions favorables, pour tous les ports d'Europe. Elle délivre pour les pertes (si pertes il y a) des certificats qui sont payables en or, soit aux bureaux de la Compagnie à New York, soit à ceux de MM. Drake, Kleinworth & Cohen, à Londres.

Pour plus de détails, s'adresser aux bureaux No 14 de la rue de l'Union, Nlle-Orléans, à Hemr—1an—MJS N. M. BENACHI, Agent

AVIS.

On offre de l'emploi à un Français et sa femme, avec ou sans enfants, sur une habitation si tuée à une petite distance de la ville. Le mari prendrait soin d'un cheval, et s'occuperait du jardin. La femme aurait à faire à manger pour deux personnes et à blanchir le linge. On demande seulement qu'elle sache faire un peu la cuisine. Un bon salaire serait donné. S'adresser à [illegible], notaire, Rue Royale No 21.

26 fév—3t

AVIS.

Je préviens le public que j'ai déchargé M. Philippe Forget, comme gérant de mon établissement, Restaurant de Paris, situé rue Bienville, et que je ne suis plus responsable pour aucune dette qu'il pourrait contracter pour le compte de l'établissement ou en mon nom, de ce jour.

OSCAR LERAY,

Propriétaire du Restaurant de Paris.

26 fév—3t Nlle-Orléans, 24 février 1870.

Nourrice.

On demande une NOURRICE. Inutile de se présenter sans de bonnes recommandations. S'adresser au No 291 rue Royale, entre Hôpital et Quartier. 26 fév—2

AVIS.

Les personnes qui ont des réclamations à faire valoir contre la Compagnie d'Huile de Pétrole et de Charbon de la Louisiane sont requises de les présenter, dans les vingt jours, de neuf heures du matin à trois heures de l'après-midi, aux bureaux de la Compagnie, No 11, Davidson Court, rue Carondelet. 26fév—3t

Amendement à une Charte.

Etat de la Louisiane.—Paroisse d'Orléans. Ville de la Nouvelle-Orléans.

Pardevant moi, André D. Doriocourt, notaire public, dûment commissionné et assermenté pour la paroisse et la ville de la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane, et en présence des témoins soussignés, se sont présentés MM. George W. Dunbar, A. Rousset, Richard England, P. Mallard, Robert M. Davis, Joseph David, A. Socola, M. Berwin, tous de cette ville, et les autres personnes dont les noms figurent ci-après [illegible]

[illegible]

Ainsi fait et passé dans la ville de la Nouvelle-Orléans [illegible]

(L'original est signé)

G. W. Dunbar, P. Mallard, A. Rousset, Jos. David, Richard England, R. M. Davis, A. Socola, M. Berwin, Th. David et autres, Ant. Doriocourt, Ph. Cherbonnet.

AND. D. DORIOCOURT, Notaire public.

[illegible]

Compagnie de Navigation DE LA

VALLÉE DU MISSISSIPPI,

LE SUD ET L'OUEST.

Bureaux No 118, rue Carondelet. NOUVELLE-ORLÉANS.

Capital - - - - $1,000,000

Actions (chacune) - - 100

Président Hon. J. T. SWAYNE de Memphis

Vice-Président C. H. HALL

Secrétaire et Trésorier CHAS. E. BENTON

Aux Propriétaires de Biens Fonciers en Louisiane, au Mississippi, dans l'Arkansas, au Tennessee et au Missouri.

Cette Compagnie est organisée en vertu des lois générales de l'Etat de la Louisiane relatives aux corporations [illegible]

Bateaux à vapeur à Basse Pression.

[illegible]

Agents: THOMAS J. HOWELL, WILLIAM R. SPEAR, A. D. WITHERSPOON, F. WILLIAM BALDER, Jos. J. S. HORNER, Agent à Helena, Arkansas.

Bureau Central des Sociétés unies de Bienfaisance Mutuelle.

[illegible]

DOLPHIN BIENVENU, Président.

Société française de Bienfaisance et d'Assistance Mutuelle.

Messieurs les Sociétaires sont informés que l'Assemblée générale [illegible] Le Secrétaire, A. BARBIER.

En débarquement du navire [illegible] de Bordeaux, Vins en Barriques, Vins en caisses, Sardines à l'huile, Pâtés truffés, Asperges, Champignons, Bouteilles vides. A vendre par J. BAILEY BLANCHARD Jr, 28 et 30 Vieille Levée. 22 fév—1m

Demande.

On demande UNE FEMME d'un âge moyen parfaitement recommandée, qui devra savoir faire la cuisine et le ménage. S'adresser au No 3 rue St Pierre, de midi à 3 heures P. M. Bureau de la Banque. 24 fév—6t

Perdu.

Le 21 au matin, le soussigné a perdu un chien [illegible] Au No 7 de la rue Dumaine.

Trouvé.

Depuis plus d'un mois, un gros chien de Terreneuve [illegible] L. FERNANDEZ, Coin Moralés et Annette.

Demande.

Un jeune homme parlant le français et l'anglais, bien recommandé [illegible]

Glycerole d'Amandes.

Cette précieuse préparation enlève les boutons, la rousseur, les taches de coup de soleil [illegible] Prix, 75 cents la bouteille. Préparée seulement par J. FREDERICKS, Chimiste. [illegible]

Examen de Livres Commerciaux, PAR M. HENRY ERNST, Auteur du traité très connu sur les calculs commerciaux.

Passage de la Bourse (Exchange Place) No 20.

M. ERNST règle les comptes, découvre les erreurs et balance les livres. Il enseigne la tenue des livres et les calculs commerciaux, tient des classes et donne des leçons particulières en anglais, français et allemand. Conditions modérées. 22fév—1m

Poisson. Poisson.

1000 barils MAQUEREAUX Nos 1, 2 et 3,
2000 demi barils do
3000 barillets do
300 " MAQUEREAUX Mess

—ÉGALEMENT—

Un grand envoi de Morue, Harengs en saumure et secs, Saumons, Langues et Alburons, Poisson blanc, &c, &c.

A vendre par C. H. LAWRENCE & CO, au No 30 de la rue Tchoupitoulas. 22fév—1m

HUILE DE CHARBON.

Huile de Charbon doublement raffinée, non-explosible.

Cette huile supérieure brûle dans les lampes portatives de toute espèce et les installations de gaz.

Huile No 1, de Virginie et du Kentucky, garantie à l'épreuve de l'explosion.

LAMPES, BECS DE GAZ, CHEMINÉES ET MECHES

Aux plus bas prix des ventes en gros.

A. BOUCHARD, rue Tchoupitoulas No 4. 3oct—1an VAC

Mr. C. H. SLOCOMB annonce aux électeurs qu'il est candidat à la place de commissaire des rues.

LION & PINSARD,

151 et 153, RUE DU CANAL, à côté de Holmes.

Chemises! Chemises! Chemises!

Nous venons de recevoir notre assortiment complet de CHEMISES FRANÇAISES Pour Messieurs et Enfants, Des célèbres maisons CHARVET et HAVEM.

Réduction importante sur les prix des chemises [illegible]

BONNETERIE. [illegible]

PARFUMERIE FRANÇAISE. [illegible]

50 douzaines Couverts Alfénide, garantis de la maison Christofle. LION & PINSARD. 151 et 153 rue du Canal, à côté de Holmes.

ENTREPOT DE RIZ, A la Nouvelle-Orléans.

A. MAUREAU,

43......Rue Peters......43

ENTRE LES RUES DOUANE ET BIENVILLE.

Toujours en magasin, un GRAND STOCK DE RIZ. Ordres promptement remplis.

Banque de l'Etat de la Louisiane, [illegible]

"BIRD CAGE" EXCHANGE COFFEE HOUSE, No 42 St-Louis et Passage de la Bourse. [illegible]

DÉFI AUX VOLEURS.

Serrures incrochetables.

[illegible] Œhmichen & Pothier, Encoignure Vieille-Levée et Bienville, et 90, Vieille-Levée.

Maison le meilleur marché en son genre de toute la ville.

A. GALEPPI,

141 .... RUE DE CHARTRES 141

Grand assortiment de PAPIERS PEINTS, Glaces, Cadres, Estampes [illegible]

MEDECINS.

Le Dr. Jules HOMBERGER, Ancien chef de Clinique [illegible] à Paris OCULISTE, 140 RUE DU CANAL 140 Consultations de 11 à 3 heures.

Le Dr. LUKE

Traite toutes les maladies [illegible]

R. A. LANDRY, De la Faculté de Paris, 60, Dumaine, encoignure Royale, 60

TRAITEMENT HOMŒOPATHIQUE. [illegible]

F. NEWHALL,

IMPORTATEUR ET MARCHAND DE PAPIERS A TAPISSER Et toute espèce de Stores, VENTE EN GROS ET EN DETAIL. No. 40 de la rue du Camp, Nlle-Orléans.

FUSILS, CARABINES ET PISTOLETS, A TRES BAS PRIX.

500 [illegible]

JOHN E. SMITH, MARCHAND DE CHARBON, Pittsburg, Antracite et Cannel Anglais. [illegible]

CHARBON. CHARBON. [illegible]

C. DUHAMEL,

OPTICIEN,

AU No 111 DE LA RUE DU CANAL, Nouvelle-Orléans. (Etabli depuis 30 ans.)

OFFRE

Toute espèce de lunettes et de verres perfectionnés pour la vue, instruments d'optique de toute espèce, longue-vues, lorgnettes, petits et grands télescopes, microscopes et préparations [illegible]

J. K. BAILEY, 246......Rue du Canal......246

VINAIGRE. Etabli en 1840.

Achat de cidre, vin et bière aigres. Achat de barils vides. 2 juillet—1an—2p

CUVES.

Toute espèce de Travaux de Charpente.

Le soussigné se charge de faire des cuves, [illegible] J. R. REHAN, No 14 de la rue Franklin [illegible]

FABRIQUE DE CANDI.

Une des plus Grandes fabriques du Sud, EST EXPLOITÉE PAR

NORMAN & REISS,

121 et 123, rue Vieille-Levée, 121 et 123.

ILS Y FABRIQUENT CONSTAMMENT Du Candi en gros et en petits bâtons, Toute espèce de Candis à la crème, Toute espèce de candis nougats, Candis star, Candi anis (Horehound), Candi tressé, Candi dur, Popping Kisses américains, Pâte de Jujube, Toute espèce de Chocolats, Gommes, Bonbons fins.

Et tout ce qui se rattache au COMMERCE DE CONFISERIE. Toute espèce de GATEAUX ornés et simples. GATEAUX DE MARIAGE faits sur commande dans le plus court délai.

Ils importent toutes sortes d'Articles ÉTRANGERS, tels que Boîtes de fantaisie, Cupidons de toutes grandeurs, Feuilles de pâte de gomme, Feuilles or et argent, Toute espèce de fonds, Fleurs de tous genres, Cornes d'abondance, Sacs de fantaisie, Papier dentelle, etc. Qu'ils vendent au plus bas prix du marché.

BON TON

CANDI.

BOITES A SURPRISES.

Toutes les boîtes sont remplies avec du Candi assorti et parfumé et chaque boîte vous causera UNE SURPRISE. MONTRES EN OR ET EN ARGENT, CHAINES DE MONTRES, ÉPINGLETTES, POUR DAMES ET MESSIEURS, BOUTONS DE MANCHES, BOUTONS DOUBLES, BOUCLES D'OREILLES, ETC. ETC. ETC.

Manufacturés par GEO. MILLER & SON, 604 Market St. Philadelphie.

500 DOUZAINES viennent d'arriver, et à vendre au prix de 25 cents, par NORMAN & REISS, Seuls Agents, Nos 121 et 123 de la rue Vieille-Levée.

Conclave Gem, No 22, S.·. W.·. M.·. [illegible]

DENTISTES.

Le Dr. CHARLES E. KELLS, DENTISTE. [illegible] sans souffrance, au moyen du protoxide d'azote.

Dr. C. BLANCKE, 416 & 418, Rue St-Charles 416 & 418.

Grand Révolution dans la Chirurgie Dentaire.

ALUMINIUM! ALUMINIUM! La découverte la plus récente du siècle, GRAND SUCCÈS. [illegible]

A. F. McLAIN [illegible]

Le Dr. J. S. Knapp, CHIRURGIEN DENTISTE. [illegible]

$20 Seulement $20. [illegible]

Dr. MALONEY, DENTISTE, No 203 rue St-André, près Magazine, (Quatrième District). [illegible]

Changement de domicile. J. A. CASABAVANT, CHIRURGIEN DENTISTE [illegible]

Propriétés à vendre et à louer.

Magasin à louer. [illegible]

A VENDRE.

Une MAISON de premier ordre et un terrain au coin des rues Esplanade et Bourbon. [illegible] HENRY SHEPHERD.

Bon Placement. [illegible] PAUL V. BURAS.

A LOUER.

La maison et cuisine à étage, en briques, ayant un grand terrain vague y attenant, si convenable pour une Brasserie, une Grocerie ou un café. Pour les conditions s'adresser au café, encoignure Bourbon et Bienville. 12fév—1m

A VENDRE

PROPRIÉTÉ SUR LE BORD DU LAC. [illegible] J. B. WALTON. [illegible]

A SOUS LOUER Pour cause de départ. [illegible]

COMMODES INODORES.

Désinfection par le Charbon.

A vendre au bureau du New Orleans Sanitary and Fertilizing Co., au coin des rues Clio et Prieur, [illegible] des COMMODES d'un nouveau système, désinfectées par le charbon. 13 février—1mois

Tirage de la Loterie de l'Etat de la Louisiane. [illegible]

COMPAGNIE D'ASSURANCE MUTUELLE DE LA LOUISIANE. BUREAUX: No 120 de la rue Commune. [illegible]

GUANO CHESAPEAKE

PHOSPHATE AMMONIACAL SOLUBLE. [illegible]

Le Dr Waldemar Bille, [illegible]

Superphosphate Ammoniacal [illegible]

Riz [illegible]

G. L. FEVRE,

IMPORTATEUR DE [illegible]

P. MALOCHEE,

[illegible] Faïences, Porcelaines, Verreries, Articles de Ménage. [illegible]

FABRIQUE DE TABAC

J. P. SARRAZIN,

Nos 91 et 93 de la rue de Chartres [illegible]

TABAC [illegible]

Agence générale d'A[illegible]

J. J. ALBERT,

30....Rue de Chartres....30 Encoignure Douane. [illegible]

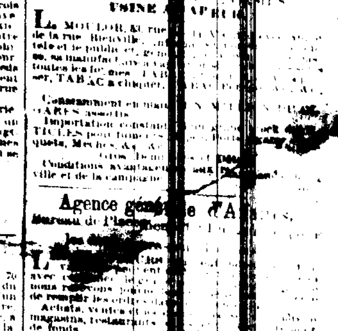

Toits. Toits.

[illegible]